

En 2020, le montant de la retraite de base sera revalorisé en fonction du montant total des retraites (base et complémentaire).



Pour des raisons techniques, sa retraite sera revalorisée en deux temps.

**RÉSIDE À** 

L'ÉTRANGER

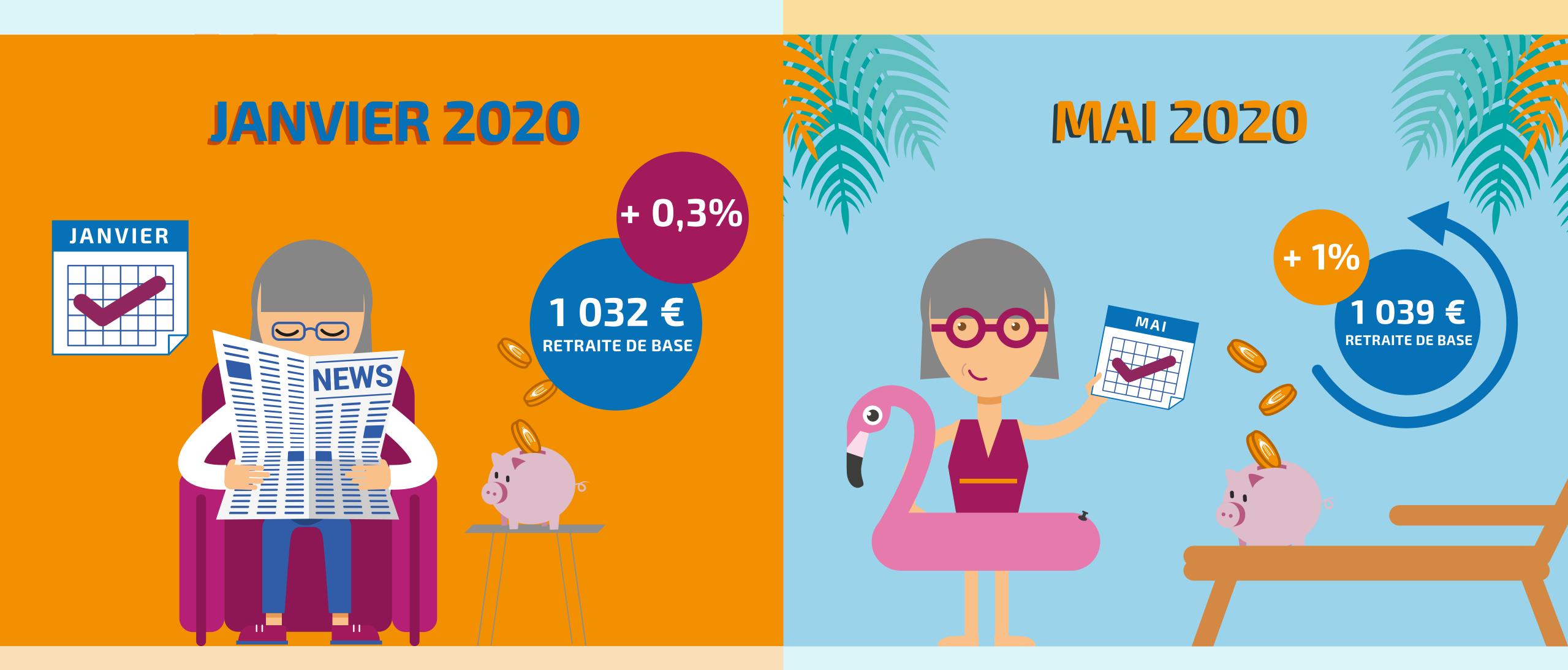
1029€

**MONTANT** 

TOTAL RETRAITE

< 2 000€

Françoise, qui vit à l'étranger, a une retraite nette de 1 700 € par mois, dont 1 029 € de retraite de base.



Sa retraite de base sera **revalorisée de 0,3**% et passera à 1 032 € à compter de janvier.

Son taux de revalorisation sera recalculé et l'augmentation de 1% qu'elle aurait dû percevoir dès janvier, soit un montant de retraite de 1 039 €, lui sera versée rétroactivement en mai.